

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Lundi 23 avril 2018

## DOSSIER DE PRESSE

### Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail « Qualité de vie au travail, bien-être au travail, performance de l'entreprise »

La direction du Travail et de l'emploi (DTE) et ses partenaires - Cafat et AFNOR Pacific - relaient, pour la huitième fois cette année, la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, initiée par l'Organisation internationale de travail (l'OIT). Elle aura lieu le vendredi 27 avril, au Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) de Nouville, sur le thème « qualité de vie au travail, bien-être au travail, performance de l'entreprise ». Au cours de cette journée d'information et de sensibilisation, les entreprises calédoniennes pourront assister à des conférences courtes et gratuites sur les concepts de « risque psychosocial », de « qualité de vie au travail » et de « santé qualité de vie au travail ».



## Contexte

L'évolution du monde du travail, l'intensification des rythmes de production, la diminution des effectifs, la précarité de l'emploi, la modernisation des outils et les relations de travail qui en découlent conduisent l'humain à faire face à des situations qui favorisent le développement d'un risque professionnel encore peu pris en compte dans les entreprises calédoniennes : le risque psychosocial (RPS).

La Nouvelle-Calédonie, qui enregistre un nombre quasi constant de déclarations de souffrances au travail chaque année, n'est pas épargnée par ce phénomène :

2013	26 cas reconnus / 41 cas déclarés
2014	51 cas reconnus / 78 cas déclarés
2015	48 cas reconnus / 89 cas déclarés
2016	40 cas reconnus / 80 cas déclarés

Source : CAFAT

## Des concepts nouveaux adoptés en Europe

Subjectif, multifactoriel et étroitement lié au chevauchement entre vie privée et vie professionnelle, le RPS est un phénomène difficile à définir, à identifier et à prévenir. De nombreux pays européens se sont saisis de ce risque qui agit sur la qualité du travail dans les entreprises, leur fonctionnement, la vie des travailleurs, mais aussi sur le système de sécurité sociale des pays. En effet, ses conséquences peuvent être graves pour les humains, et lourdes pour les entreprises.

Le travail mené en Europe à ce sujet offre aujourd'hui une bonne connaissance générale de l'origine des RPS, ainsi que des stratégies de prévention et d'amélioration qui ont fait leurs preuves. Des principes généraux sont désormais partagés par différents pays (France, Québec...) et des concepts nouveaux voient le jour, tels que la « qualité de vie au travail » (QVT) ou « la santé qualité de vie au travail » (SQVT). Ces concepts visent à retourner la situation de risques à l'avantage de tous en faisant du combat contre les RPS, un objectif de bien-être au travail et de performance des entreprises.

La QVT et la SQVT mettent le travail, l'humain (employeur et salarié) et la performance de l'entreprise au centre d'une réflexion commune, fondée sur la valorisation et la reconnaissance des travailleurs, sur la recherche de facilités permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle, sources de bien-être au travail pour tous. La QVT et la SQVT proposent l'alliance des parties dans un schéma gagnant-gagnant.

## En Nouvelle-Calédonie

Entre 2009 et 2011, la Nouvelle-Calédonie a doté son Code du travail d'une obligation pour l'employeur de prendre toutes mesures pour préserver la santé mentale des travailleurs qu'il emploie. Dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, les RPS doivent être abordés de façons primaire (évaluer), secondaire (prévenir) et tertiaire (réparer).

Depuis 2012, la DTE a largement communiqué sur les RPS. Le bilan de ce travail révèle des évaluations bien menées, mais des plans d'actions qui ne donnent pas les résultats escomptés, car un lien entre « évaluer » et « agir pour améliorer » fait défaut. Une ligne directrice générale, cohérente et adaptée au contexte calédonien, qui permette aux entreprises de rentabiliser l'investissement d'un diagnostic et de s'engager dans des démarches pourvues d'outils et de retours d'expériences, est nécessaire. Elle permettra par ailleurs aux organismes de prévention locaux et aux spécialistes, de les orienter vers des référentiels connus et efficaces.

## La journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail du vendredi 27 avril

Cette journée, organisée par la DTE, présentera une ligne directrice et une autre forme de relations professionnelles. Elle s'adresse à toutes les entreprises ; notamment aux personnes en lien avec la gestion des ressources humaines, la direction, la prévention des risques professionnels, et aux intervenants extérieurs de tous les domaines qui couvrent la prévention, les relations de travail, le management, l'organisation de l'entreprise, etc.

Une séance plénière ouvrira la journée à 7h45. Puis, à travers trois conférences d'une durée d'une heure chacune, la DTE et ses partenaires présenteront le sens réel des termes RPS, QVT et SQVT, tels qu'ils sont proposés par les spécialistes mondiaux, et proposeront des plans d'actions. Afin de permettre au plus grand nombre d'assister à ces conférences, elles seront programmées simultanément, quatre fois dans la journée, à des heures différentes (8 h 30, 10 h 30, 13 h 30 et 15 h 30).

L'entrée est gratuite, mais le nombre de places étant restreint, il est recommandé de s'inscrire auprès de la DTE, tél. : 29.21.48 ou 27.20.07 ou 78.73.60, mail : [vanessa.lagikula@gouv.nc](mailto:vanessa.lagikula@gouv.nc) ou [prp.dte@gouv.nc](mailto:prp.dte@gouv.nc)

*Contact presse : Philippe Di Maggio, chef du service de la prévention des risques professionnels de la DTE, tél. : 78.73.60, [philippe.dimaggio@gouv.nc](mailto:philippe.dimaggio@gouv.nc)*

\* \*  
\*